

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 21 (1870)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Nouvelles forestières de l'étranger

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Après la clôture de la session, M. l'administrateur forestier Ruedi, qu'une maladie avait empêché de se rendre à Coire, a encore adressé un rapport sur la première question. Le comité permanent a décidé qu'il serait joint au procès-verbal.

(voir à l'Appendice Nr. 6.)

(La suite prochainement.)

## Nouvelles forestières de l'étranger.

**Italie.** Le 7 avril 1869, le gouvernement italien a décidé de fonder une *école forestière* pour tout le royaume; elle a déjà été ouverte solennellement le 15 août à Vallombrosa, en Toscane. Elle est installée dans les bâtiments d'un ancien couvent, qui offrent assez de place pour les maîtres et environ 100 élèves.

Le cours normal comprendra 3 années, et s'étendra sur la pratique et la théorie de l'art forestier. Le personnel enseignant se compose d'un professeur d'histoire naturelle et d'économie forestière, d'un professeur de mathématiques pures et appliquées, d'un professeur de droit et de législation, d'un maître de langue allemande et d'un de dessin. Les deux premiers professeurs ont chacun un assistant.

Les élèves sont divisés en réguliers et en externes ou auditeurs. Les premiers sont ceux qui aspirent à une place dans l'administration forestière; ils ne peuvent pas dépasser le nombre de 40. Le nombre des auditeurs n'aura d'autre limite que la place disponible. Tous les postes d'inspecteurs forestiers seront réservés aux élèves réguliers qui auront subi un examen.

Le directeur et premier professeur de l'institution est M. Bérenger, ancien inspecteur forestier au service de l'Autriche dans la Vénétie.

Les triages de Paterno et de Vallombrosa serviront aux démonstrations pratiques. La forêt de Vallombrosa, près de laquelle se trouve l'école, a 1453 hectares; elle est composée de futaies et de taillis de hêtres et de châtaigners, mélangés de mélèzes et de pins pinastres; il y a aussi des peuplements de sapins blancs, dont la révolution est de 100 ans.

Nous souhaitons de tout notre cœur que cette institution prospère, et cela d'autant plus vivement qu'il est absolument nécessaire qu'on introduise une meilleure économie forestière en Italie.

M. Scharnagl, inspecteur forestier du Karst, a adressé à une société savante, réunie dans les confins militaires de la Croatie, un rapport qui contient un passage sur le bon effet de l'emploi du soufre dans les pépinières de pins. Les plants en question étaient atteints de l'exfoliation au point qu'il en périssait un grand nombre. Mr. Scharnagl dit dans son rapport: (Revue mensuelle d'Autriche, cahier de décembre 1869) „J'étais justement „occupé à faire soufrer la vigne; fort chagriné de voir les pins „noirs se flétrir, je fis pratiquer la même opération tant sur ceux „qui étaient malades que sur ceux qui étaient resté sains. A mon „grand étonnement, le mal ne fit pas de progrès, et quelques-uns „des plants attaqués reprurent de la vie et sont maintenant vi- „goureux. La pourriture des racines et la chute des aiguilles se „montra aussi dans la pépinière de Rodik, aussi bien chez les „pins noirs que chez les blancs. Pour les premiers ma médi- „cation arriva trop tard, mais elle vint fort à propos pour les „autres, qui furent sauvés par le soufrage des lignes de semis.”

Je ne saurais trop recommander à mes confrères l'emploi de ce préservatif, que j'ai appliqué ensuite à toutes les essences. La vermine et les fourmis s'éloignent aussitôt, et les oiseaux renoncent à leurs tournées d'inspection qui souvent nuisent aux semis; le soufre paraît même agir favorablement sur les jeunes brins, car ils prennent une nuance plus foncée; même les plantes les plus délicates, comme la Paulownia imperialis ont bien supporté le soufrage.

---

## Concours.

La place d'intendant des forêts de la bourgeoisie de Neuville est mise au concours ensuite de démission du titulaire. Etendue des forêts 1800 arpents environ, entrée en fonctions 1 septembre.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 15 juillet prochain, chez Mr. IMER, président de la bourgeoisie.

---